Personne à prévenir, Personne de confiance, Directives anticipées Fiche d'information et de désignation



Madame, Monsieur,

Vous êtes hospitalisé(e) au Centre Hospitalier d'Ardèche Nord, à ANNONAY.

PERSONNE À PRÉVENIR:

Dans le cadre de votre hospitalisation, lors de votre admission, nous vous demanderons d'indiquer le nom et les coordonnées d'une personne à prévenir en cas de besoin.

- → La personne à prévenir est contactée <u>en cas d'événement(s) particulier(s)</u> au cours de votre séjour, <u>d'ordre organisationnel</u> ou administratif : transfert vers un autre établissement de santé, fin du séjour et sortie de l'établissement.
- → En aucun cas, cette personne n'a accès aux informations médicales vous concernant, protégées par le secret médical et professionnel ; la personne à prévenir ne participe donc ni de près ni de loin aux décisions prises par et avec les Médecins.

PERSONNE DE CONFIANCE:

Tout patient majeur peut désigner une personne de confiance.

Vous pouvez donc, par la présente, si vous le souhaitez, désigner votre propre personne de confiance.

Il s'agit d'un droit, pas d'une obligation.

Quels rôles a la personne de confiance ?	Votre personne de confiance, <u>unique</u> , peut :	
	 vous accompagner si vous le souhaitez dans vos démarches, 	
	 assister à vos entretiens médicaux; ainsi elle pourra éventuellement vous aider à prendre des décisions. 	
	Dans le cas où votre état de santé ne vous permettrait pas de donner votre avis ou de faire part de vos décisions, le Médecin ou l'équipe qui vous prend en charge consultera en priorité la personne de confiance. Le témoignage ainsi recueilli auprès de cette personne de confiance devra refléter votre volonté et guidera le Médecin dans ses prises de décisions.	
	Le témoignage de la personne de confiance ne prévaut pas sur vos directives anticipées.	
Qui désigner ?	Toute personne de votre entourage en qui vous avez confiance et qui est d'accord pour assumer cette mission : un de vos parents, votre conjoint, votre compagnon ou votre compagne, un de vos proches, un(e) ami(e), votre Médecin Traitant	
Comment désigner la personne de confiance ?	Vous devez le faire par écrit → l'hôpital dispose d'un formulaire dédié pour cette désignation.	
	 Cette désignation est valable pour toute la durée d'<u>UNE</u> hospitalisation. 	
	Par écrit, vous pourrez à tout moment révoquer ce choix pour une autre personne.	
	Si vous êtes sous tutelle, vous pouvez désigner une personne de confiance avec l'autorisation du Juge ou du Conseil de famille s'il a été constitué.	

IMPORTANT: Nous n'autoriserons pas la personne de confiance à accéder à votre dossier médical en dehors de votre présence et sans votre accord donné par un mandat exprès.

Si vous souhaitez que certaines informations vous concernant ne soient pas communiquées à votre personne de confiance, vous pouvez le signaler aux médecins.

DIRECTIVES ANTICIPÉES:

Si vous êtes majeur, vous pouvez consigner par écrit des directives anticipées dans l'éventualité que vous soyez un jour hors d'état d'exprimer votre volonté concernant notamment les conditions de poursuite, de limitation, de l'arrêt ou du refus de traitements ou d'actes médicaux. À tout moment et par tout moyen, elles sont révisables et révocables.

Les directives anticipées s'imposent au Médecin pour toute décision d'investigation, d'intervention ou de traitement, sauf en cas d'urgence vitale et lorsque les directives anticipées apparaissent manifestement inappropriées ou non conformes à la situation présente, estimée par le Médecin pouvant évoluer favorablement.

Vous pouvez conserver vous-même vos directives ou les confier à votre personne de confiance ou au médecin qui vous prend en charge pour être mises dans votre dossier médical. Vous devez mentionner leur existence et leur localisation aux équipes qui vous prennent en charge.

Personne à prévenir, Personne de confiance, Directives anticipées Fiche d'information et de désignation



Étiquette patient

PERSONNE À PRÉVENIR :		
-		
	Téléphone(s) :	
PERSONNE DE CONFIANCE :		
Je soussigné(e) Nom, prénom, date de naissance		
	m,	
Lien de parenté :	Téléphone(s) :	
Adresse :		
pour la durée de mon séjour <u>actuel</u> dans « Ma personne de confiance :		
 pourra m'accompagner, à ma demande, dans les démarches concernant mes soins et pourra assister aux entretiens médicaux, afin de m'aider dans mes décisions; 		
✓ pourra être consulté(e) par l'équipe qui me soigne <u>au cas où je ne serais pas en état d'exprimer ma volonté</u> concernant les soins et de recevoir l'information nécessaire pour le faire ;		
 ne recevra pas les informations que je juge confidentielles et que j'aurais au préalable indiquées au Médecin; 		
✓ <u>sera informé(e) par mes soins de cette désignation</u> , de ce qu'elle implique et <u>je devrai m'assurer de son accord</u> . »		
Je peux mettre fin à cette décision à tout moment et par tout moyen.		
Fait à : Le :/ Signature :		
Revalidation : (À chaque hospitalisation pour tous les services, SAUF HAM / SSR cardiaque / Hémodialyse		
où la revalidation est annuelle)	Ci-mature .	
Date :	Signature :	
Date :	Signature :	
Date :	Signature :	
□ Incapacité du patient □ Refus du patient :		
-	ure du soignant : Date et signature du soignant :	
DIRECTIVES ANTICIPÉES :		
☐ J'ai rédigé des directives anticipées.		
Si oui, merci de préciser <u>où vous avez classé ce document</u> et/ou <u>à qui nous pouvons nous adresser</u> pour en prendre connaissance et respecter ainsi vos volontés :		